L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 31 JUILLET 1881. 54me Année.

Propriétaire, Bernard de Claudel
Propriétaire-Gérant.

DIMANCHE, 31 JUILLET 1881.

NOUVELLE-ORLEANS

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

Le bill des terres pour l'Irlande.

On ne pouvait supposer que ce bill, qui a coûté de si grands et de si longs travaux à M. Gladstone, donnât une satisfaction pleine et entière à tout le monde, aux grands conservateurs anglais et aux Irlandais tout à la fois. Nécessairement les classes qui plaisent aux uns ne sont pas de nature à plaire aux autres. Dans cette immense question, dont la solution n'est pas encore acquise puisqu'elle doit obtenir, avant de devenir loi, l'approbation de la Chambre des Lords, il s'agissait d'intérêts dont les droits établis, mais, toujours attaqués, avaient de tout temps causé en Angleterre une agitation profonde, et le moment qu'elle finirait était en raison de la puissance créatrice des hommes qui avaient épousé la cause des Irlandais.

Ces hommes, dont le plus illustre a été O'Connell, avaient passé leur vie à répandre et à populariser des idées qui, tout en faisant des concessions sérieuses à un peuple souffrant, n'étaient cependant pas de nature à porter atteinte aux droits de la propriété en Irlande. O'Connell ne demandait pas d'autres concessions, et pour les obtenir il pensait que la discussion était le meilleur moyen à employer. Ce pouvait-être le plus long mais, selon lui, c'était le plus sûr et le moins exposé à la réprobation publique. De là, les conseils de patience et de modération qu'il ne cessait de donner au peuple qu'il représentait au parlement. Ces conseils portaient leurs fruits, et il n'y avait pas de ministre anglais qui n'en fût vivement touché, depuis le comte Grey, Melbourne et Robert Peel jusqu'au Comte Derby, Disraeli et Gladstone.

Depuis le commencement de cette agitation, deux millions d'Irlandais ont passé en Amérique, et il est à croire que deux ou trois millions de plus auraient pris le même chemin s'ils avaient eu les moyens de faire cette locomotion extra-marine. L'Irlande, très dépeuplée aujourd'hui, avait été presque tout entière laissée en friche. Elle ne serait plus qu'une terre de bruyères, lorsque même à fournir de l'herbe aux animaux. Quel serait alors le revenu de cet homme qui est réduit avec tant d'énergie, et pendant si longtemps, à toute tentative de compromis honnête et humain! Il serait entièrement nul et les propriétaires de ces landes seraient été obligés de les cultiver eux-mêmes de leurs propres mains pour en tirer un très maigre parti.

Mais les fonds qui manquaient à ceux qui voulaient émigrer leur sont venus depuis. Les premiers réfugiés en Amérique y ont prospéré assez pour envoyer des secours à leurs frères d'Irlande, et l'émigration a lieu aujourd'hui dans une mesure qui inspire de sérieuses craintes aux grands propriétaires anglais. Dès lors le moment était venu de modifier un régime dont les conséquences pouvaient à bout n'amener fait qu'un désert d'une des plus belles parties du Royaume Uni. M. Disraëli avait compris cela; M. Gladstone l'a compris encore mieux, et le bill des terres, conçu par lui, sera un monument qui lui vaudra plus d'honneur et de reconnaissance que n'en a valu à son prédécesseur le traité de Berlin.

Nous ne connaissons pas encore ce bill dans son détail ni même dans son ensemble, mais nous savons que la Chambre des Communes a passé diverses phrases qui constituent pour les cultivateurs Irlandais une protection puissante. Ils pourront, en certains cas, devenir acquéreurs des terres qu'ils exploitent ou convertissent en prix d'achat les rentes qu'ils payent. Ils ne seront plus soumis à une éjection arbitraire et brutale. Les prix de ferme pourront être fixés par les tribunaux et un dernier amendement de M. Parnell, amendement suivant lequel toute action intentée pour forcer le tenancier à un payement arriéré de ferme, sera suspendue jusqu'à ce que le prix de ce fermage soit déterminé par les tribunaux. Ainsi, pour obtenir l'avantage d'un délai dans le payement de sa ferme, tout tenancier s'aura qu'à demander provisoirement à la justice la fixation du terme annuel, et ce terme formera son obligation future.

Personne ne pensait qu'une chose pareille eut des chances d'être acceptée. On le pensait d'autant moins qu'elle avait une origine suspecte puisqu'elle avait été présentée par un membre irlandais, un des plus grands agitateurs de cette époque. Quel n'a pas été l'étonnement de la majorité de la Chambre des Communes, quand elle a vu que le procureur général de la couronne acquiesçait à la proposition et que M. Gladstone lui-même y donnait son adhésion! Cette détermination du premier ministre ouvrait le succès de l'amendement qui n'a trouvé d'opposition que dans une minorité infime.

M. Gladstone a fait plus que cela. Un membre, avant le vote de la chambre sur l'ensemble du bill, ayant dit que cette pièce de législation était le résultat d'une agitation révolutionnaire, qu'il encourageait la spoliation des contrats, et qu'opposé à la liberté individuelle, il était calculé de manière à diminuer les garanties dues à la propriété, qu'il était de nature à nuire à la prospérité de l'Irlande et à mettre en danger l'union de ce pays avec la Grande Bretagne, M. Gladstone a tourné en ridicule les arguments du membre mal avisé, et a passionnément soutenu le bill. Il a ajouté qu'il serait peu convenable de sa part de faire l'éloge de la mesure puisqu'il en était l'auteur, mais que les attaques dirigées contre elle ne méritaient pas une défense sérieuse.

Le bill a été voté par la Chambre des Communes tout entière, moins 14 voix provenant exclusivement de conservateurs connus comme les plus intransigeants et les plus intransigeants de l'Angleterre. D'autres adroites tout aussi vivantes avaient été faites contre le bill des terres pendant la longue discussion à laquelle il a donné lieu, et nous avons toujours trouvé le ministère Gladstone déterminé et prêt à les repousser toutes. Il a rempli en outre cette tâche difficile avec une résolution et un talent extrêmes qui ne permettraient pas de douter que le bill ait triomphé à la fin et s'ait eu gain de cause.

Quelque bien fait qu'il soit M. Gladstone du mal, même cause, qui bien aussi [illegible] M. Disraëli dans le [illegible] dans les affaires d'Egypte, M. Disraëli, dans les débats occasionnés par ce ministère, avait beaucoup d'alliés; il avait pour lui l'Allemagne, la France, l'Autriche, l'Italie, toutes Puissances qui n'auraient pas été bien aises de voir la Grande Bretagne absorber les provinces de l'Indoustan en Europe et s'établir à Constantinople; M. Gladstone, au contraire, n'a d'seul pour aient dire, à nonseuls ce grand bill des terres, et à le défendre devant la chambre des communes. L'avoir amené à bout et l'avoir fait accepter à la grande unanimité, même par M. Parnell, qui, s'il n'a pas voté pour, n'a pas osé voter contre, ce qui prouve la libéralité de la partie de la mesure, c'est avoir remporté une victoire immense et dont les conséquences ne pourraient être appréciées trop longtemps. M. Gladstone a fait ce que ni lord Melbourne, ni lord Robert Peel, ni lord Palmerston, ni lord Derby, ni lord Disraeli, n'auraient osé concevoir, et encore moins entreprendre. Nous croyons que l'Irlande s'en trouvera bien et qu'elle reconnaîtra que le ministre anglais Gladstone a plus fait pour elle que tous ses plus bruyants et ses plus grands agitateurs réunis.

En effet, le bill que cet homme d'Etat avait élaboré et qui n'attend plus, pour devenir code terrien de l'Irlande, que le vote de la chambre des Pairs, est révolutionnaire de sa nature. Il sape des droits qu'on avait toujours respectés jusqu'à présent, et qui passaient pour être d'autant plus respectables qu'ils passaient sur un peuple que l'Angleterre sait être son ennemi, depuis sept siècles, car c'est en 1172 que Henry II, roi d'Angleterre, en fit la conquête. L'Irlande a bien souffert; elle a bien abhorré l'orgueilleuse Albion; elle a vomi contre elle bien des imprécations. Et tout gare; elle lui a même élevé jusqu'une guerre à outrance, et pour quelques toutes ces passions aucun ministère anglais n'avait eu le courage de céder aux vociférations haineuses des opprimés. Le courage de M. Gladstone a été d'autant plus grand que le principe de la mitoyenne à l'égard de l'Irlande est un principe hostile au régime terrien tel qu'il est constitué en Angleterre et en Ecosse, car l'abus des grandes possessions foncières existe partout dans le Royaume Uni. On demandera bientôt si le nouveau code irlandais ne conviendrait pas également aux autres parties de l'Angleterre et tous les tenanciers souffrent une oppression à peu près semblable. Mais cet aspect de la question n'a pas effrayé M. Gladstone; il a jouissé dans ses vues; il les a fait prévaloir et son renom d'homme d'Etat sans pâlir un peu la gloire de ces devanciers les plus illustres. Nous nous en réjouissons pour l'Irlande.

Double projet d'ordonnance pour le Département de l'incendie.

L'administrateur Fagan a présenté hier au comité général deux projets d'ordonnance entre lesquels il n'y a pas de différence bien marquée. Par le premier un bureau de commissaires, composé du maire, du deux administrateurs et de quatre citoyens; sera nommé par le Conseil, et s'occupera immédiatement de faire les règlements et spécifications nécessaires pour l'organisation d'un département de l'incendie salarié. Ce bureau sera présidé par le maire. Les quatre citoyens seront élus par le Conseil de ville.

Par le second projet, le maire et tous les administrateurs feront partie du dit bureau avec quatre citoyens élus par le Conseil. Ils serviront tous sans rétribution et leurs dépenses, qui ne devront pas excéder $2400, seront payées par la ville.

Le même président ce bureau dont quatre membres suffiront pour constituer un quorum, ce qui veut dire que quatre membres réunis formeront un nombre suffisant pour délibérer. Le dit bureau tiendra des registres et fera au conseil des rapports semestriels sur les affaires du département. Si un citoyen commissaire meurt ou donne sa démission ou cesse de remplir ses fonctions pour quelque cause que ce soit, un président de compagnie d'assurance désignera pour remplacant. Aucun commissaire ne devra être intéressé dans les contrats passés par le département.

Aussitôt qu'il sera formé, le bureau préparera les spécifications pour le contrat d'adjudication, et annoncera pendant dix jours qu'il reçoit des offres cachetées, en se réservant le droit de les rejeter toutes. S'il y a adjudication, le maire passera par devant notaire un acte par lequel la ville sera liée sans formalités ultérieures. Le commissaire assumera la charge du département le 15 décembre 1881, jour où expirera le contrat avec l'association des pompiers. Le bureau n'en exercera pas moins son contrôle sur les affaires du département de l'incendie, et le constructeur sera soumis aux règlements qui auront été arrêtés. Il payera une amende de $25 toutes les fois qu'il ne s'y sera pas conformé. Ce contrôleur devra fournir un cautionnement de $100,000, et tout homme employé par lui sera nommé agent de police et aura l'autorité d'opérer en cette qualité quand il sera de service.

Nécrologe. — Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un ex-négociant bien connu de notre ville, M. Pierre Cuesche, père de notre ami M. Léon Cuesche. Depuis sa retraite des affaires, le défunt était retourné en Espagne, son pays natal, et c'est là, entouré de ceux qui lui étaient chers, qu'il a terminé sa carrière à un âge très avancé. A sa famille éplorée nous offrons l'expression de nos plus vives sympathies.

Fête de St. Ignace.—Aujourd'hui, dimanche, 31 juillet, fête de St. Ignace de Loyola, il y a grand'messe solennelle à l'Eglise de l'Immaculée Conception, rue Barone.

La cérémonie sera, comme d'habitude, des plus imposantes.

Le panégyrique sera prêché par le Rév. Père O'Connor.

Chemin de fer de Baton-Rouge.—Dimanche prochain, 7 août, aura lieu la première excursion sur le chemin de fer de la Nile-Orléans et Baton-Rouge, sous les auspices de l'Association de l'Armée du Tennessee, division de la Louisiane, au profit du fonds de sa tombe. On verra dans une annonce, insérée plus loin, l'heure à laquelle partiront les trains d'Algier et Gretna. Ils arriveront à Baton-Rouge à 1 heure de l'après-midi, et en repartiront à 6 heures du soir, donnant ainsi aux excursionnistes cinq heures de halte à Baton-Rouge. Il serait le temps de visiter complètement tous les édifices publics de Baton-Rouge, entre autres la maison d'Etat dont les réparations sont fort avancées. Il y aura un grand concert où se feront entendre plusieurs de nos meilleurs musiciens de la Nile-Orléans et parmi eux Mme Joubert et d'Aquin, sœtiste de Mme Joubert, D'Aquin, Déjan. Cette excursion sera donc véritablement charmante et pour s'en donner le plaisir, il n'en coûtera que $3 pour aller et revenir.

Papeterie, livres, fournitures de bureau.—Nous sommes en pleine saison des fournitures et des dimentions [illegible]. Entre autres fournitures que nous [illegible] dans nos colonnes d'avis, nous signalons celle de M. Joseph Gerola de N. W. A. Pardal, deux maisons [illegible] de nous, et que nous nous [illegible] à recommander au patronage de notre commerce consciencieux. Comme l'indique l'enlète de ces lignes, ces commerces se sont associés dans le but de tirer le commerce de *stationery*, commerce de papeterie, de livres, d'imprimerie commerciale et de fournitures de bureau, et nous avons recommander en eux des jeunes gens qui possèdent une parfaite connaissance de ce genre d'affaires et qui méritent au rendre dignes de l'encouragement qui leur sera donné.

New York, 26 juillet 1881.

L. Bastet,
Baton Rouge, Nile-Orléans.

Remède extraordinaire pour l'angoisse 50 cabinets [illegible]. A [illegible] [illegible] [illegible] Maison en vente [illegible].

ARTHUR DURIEU.

MM. F. O. Pasmide et H. O. Seitzer viennent de refonner une société pour l'exploitation des affaires de courtage en général. Leur bureau est établi 24 rue Carondelet.

Fête du 14 Juillet 1881

A la population française et louisianaise.

Après la magnifique somme de la fête nationale française du 14 juillet, le comité des 30, organisateur de la fête, ne pouvait s'ajourner sans rendre un témoignage public et éclatant de la satisfaction bienveillante de la population entière, sans distinction de nationalité.

Il lui est d'autant plus agréable de rendre cet hommage, qu'il a pu constater comme tous, que la gaîté la plus franche, l'entrain le plus vif et l'ordre le plus parfait, n'ont pas cessé un seul instant de régner dans un concours de population sans précédent dans cette ville.

La célébration de cette fête en Louisiane s'a rappelé une fois encore, les liens, qui ont si longtemps rattaché ce beau pays à la France; le comité est donc heureux de témoigner, en cette occasion, à cette générosa et sympathique population française et louisianaise, toute la reconnaissance qu'il éprouve pour la coopération si cordiale qui lui a permis de donner à cette fête un éclat en rapport avec l'anniversaire qu'il célébrait.

LE COMITÉ DES TRENTE.

Aug. Girard	Dr Morice
L. Vallon	F. Cizo
J. G. Spor	J. Rosi
M. Quentin	J. Magnier
J. Larion	A. Lafond
F. Toujan	O. Bouzier
H. Dumoine	F. d'Hérédia
C. Champon	J. Lobland
V. Marty	R. Lafontaine
L. Simon	B. Maylie
G. Tujague	M. Nadal
E. Schaldecker	J. J. Reiss
L. Hachtman	De J. Tenstre
A. Wais	F. Randon
J. B. Junqua.	

Fête du 14 Juillet 1881.

Le comité des 30 s'est réuni à la salle de l'Union française, le lundi 25 courant, d'après la convocation qui lui a été adressée.

A l'ouverture de la séance, les minutes de la dernière réunion ont été lues et approuvées.

M. J. G. Spor, trésorier, présente son rapport général des recettes et dépenses, qui est remis au comité de finance, lequel, après un examen minutieux le trouvant approuvé et signé; ce rapport s'élève à mille accepté et adopté par le comité des 30 à l'unanimité.

Recettes générales.....	$4,461 78
Dépenses	3 460 14
Excédant en caisse.....	1,001 64

Le comité des 30 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1° Que la somme de $61 64 restera entre les mains de M. le trésorier pour répondre aux besoins en réclamations qui peuvent se présenter.

2° Que la balance formant le reliquat, à valoir, des fonds montant à la somme de $950 00, provenant de la fête nationale française du 14 Juillet 1881, soit déposée à la banque du Peuple au nom du comité des 30, organisateurs de la dite fête, par Messieurs Aug. Girard, président; L. Vallon, vice-président; J. G. Spor, trésorier; M. Quentin, secrétaire; et que ces fonds y restent, sans qu'on y puissent toucher pour aucun motif, jusqu'à ce que la colonie française de la Nouvelle-Orléans convoquée pour le deuxième dimanche d'avril 1882, par le comité des 30, ait fait un nouveau comité d'organisation, auquel le comité actuel transférera les fonds et les archives à sa disposition.

ANTOINE GIRAUD, Président.

M. QUENTIN, Secrétaire.

Aux éditeurs des journaux de la ville et de la campagne.

Le mandat, accepté par le comité des 30, à l'effet d'organiser et de mener à bien, la célébration de la fête nationale française du 14 juillet, étant accompli.

Le dit comité, avant de se séparer, a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolu que les remerciements les plus vifs soient offerts à la Presse de la ville et de la campagne, pour l'aide libérale qu'elle a apporté à l'œuvre entreprise et à sa contribution dans le magnifique résultat obtenu

Le président,

ANT. GIRAUD.

Reçu 50 coiffes Pantoufles, Etoffe Rouge.

Fabrique d'Eau de Seltz.—Dans une autre colonne de cette feuille, nous insérons un avis qui mérite de fixer l'attention des familles et des propriétaires d'établissements publics où il se fait une consommation d'eau de Seltz. Cet avis est relatif à l'exploitation de la fabrique d'eau de Seltz de Commany par M. Gustave Pitot, en qualité de gérant. Fondée à la Nouvelle-Orléans depuis plus d'un quart de siècle, cette fabrique, en égard à l'excellence de son produit, a toujours joui d'une grande renommée, tant dans les districts ruraux de l'Etat, que dans notre propre communauté. Si depuis la dernière année, la fabrique Commany, par suite de la dureté des temps, a partagé le sort de tous les établissements de notre ville, en subissant un alangissement dans ses affaires, il n'est pas hardi, croyons-nous, de prédire que cet alangissement n'en est de durée, et que, grâce à une administration sage et intelligente, les affaires vont renaître sous une impulsion nouvelle qui ne tardera pas à reconquérir à la fabrique sa vogue des temps prospères. L'ancienneté, l'honorabilité et la renommée de la fabrique Commany sont autant de titres au patronage du public.

Grande variété de Pantoufles à l'Etoffe Rouge.

Nous lisons dans un journal de New-York qu'il y a une grande amélioration dans la façon dont on élève les enfants. Depuis quelques-temps, en effet, ce sont, en ces jours, les mères semblent comprendre que l'enfant ne peut profiter s'il est étouffé dans des vêtements trops lourds ou trop étroits. Nous remarquons avec avec plaisir que le "*spring heel shoe*" a fait place au dangereux soulier à talon; les enfants n'en marcheront que mieux et les parents n'auront plus à craindre des chutes malheureuses, où l'enfant s'abîmait parfois le pied pour le restant de ses jours. Nous approuvons fortement l'usage de cette chaussure et ne saurions trop recommander aux parents de s'en servir de préférence à toute autre chaussure."

Les illuminations à Paris le 14 juillet.—Dans les Tuileries, 172 mâts et 106,740 verres de couleur.

Place de la Concorde et Champs-Elysées, 23,678 globes de gaz.

Avenue du Bois de Boulogne, 1691 globes de gaz et 39,300 verres.

A l'Arc-de-Triomphe de la porte Dauphine, 929 globes.

Sur le boulevard de l'Arc-de-triomphe, 2,812 jets de gaz.

Dans les avenues du Bois, 46,050 verres et 56,640 ballons sur mâts.

Dans les îles, 47,000.

Sur les bateaux, 12,000 ballons lumineux, etc., etc.

Ce jugé qui enthousiasmait cela devait produire.

Incendie de la gare de Lodi. Montpellier, 11 juillet.—Un incendie d'une violence inouïe a éclaté la nuit dernière, vers une heure du matin, à la gare dépendante de la gare du Midi. En quelques instants, le feu a pris d'effrayantes proportions; une quantité considérable de marchandises et de marchandises ont été la proie des flammes. Les pertes sont énormes; les bureaux du quai du transit ont complètement détruits. Deux chaînes de trois et des fils de vin des [illegible] au feu [illegible] horrible. A trois heures du matin, l'incendie menaçait la gare de la Méditerranée, voisine de celle du Midi; on n'est qu'après les efforts les plus extraordinaires qu'on est parvenu à préserver un bâtiment, où se trouvaient de nombreux wagons chargés de matières plus ou moins inflammables.

Par mesure de précaution, les navires stationnant dans le bassin de la gare maritime ont été éloignés et mis à l'abri. Grâce à l'habileté et au sang-froid d'un employé, un wagon chargé de naphtaline, qui se trouvait à proximité du foyer, put être enlevé et garé à temps. On fixait à la somme du démêtre qu'aurait occasionné l'explosion de ce wagon.

Les chiffres officiels portent à 107 le nombre des wagons détruits. Les portes en marchandises sont considérables; on estime à 2 ou trois millions le chiffre des pertes. Il paraîtrait que la Compagnie du Midi n'était pas assurée.

La fête du 14 juillet en France et à l'étranger.

Nous complétons le récit que nous avons donné dans notre numéro d'hier de la fête du 14 juillet à Paris, par quelques détails sur la manière brillante dont elle a été célébrée dans la département et à l'étranger. Partout le sentiment républicain s'est manifesté avec le plus grand éclat et le plus vif enthousiasme.

La fête en province.

La fête du 14 juillet a été célébrée en province avec beaucoup d'éclat et un grand enthousiasme. C'est ce qui résulte de divers renseignements qui nous arrivent de plusieurs villes importantes.

A Montpellier, le temps pluvieux a gêné un peu la [illegible] [illegible] [illegible]